

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 15/16

23^e année • mercredi 8 avril 2020

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



THIERRY PORCHET

TRAVAIL DE L'OMBRE SI PEU RECONNU

Dans les blanchisseries vaudoises, le personnel travaille dans des conditions très difficiles et avec des salaires de misère. Unia a été alerté par des employés, inquiets du non-respect des normes sanitaires et de l'arrivée de ballots de linge estampillés Covid-19. Depuis, des améliorations ont été effectuées. Mais beaucoup reste à faire. **PAGE 7**

POINT DE MIRE

Arrêt des activités non essentielles!

Sylviane Herranz

Le pic de l'épidémie n'est pas encore atteint dans notre pays que déjà, depuis une bonne semaine, les milieux économiques, soutenus par l'UDC et le Parti libéral-radical (PLR), veulent lever les mesures mises en place pour limiter la contagion. Le Conseil fédéral leur avait déjà fait une immense concession, en poussant à la reprise des patrons qui, soucieux de la santé de leurs employés, les avaient mis au chômage partiel. Avec sa décision du 27 mars dernier, le gouvernement pose des conditions draconiennes aux cantons, tels que le Tessin, Genève et Vaud, qui avaient, à des degrés divers, répondu aux sollicitations des salariés, soutenus parfois par les entrepreneurs, afin d'arrêter les chantiers et les activités non indispensables. Et pour se faire entendre, le Conseil fédéral prend les grands moyens: si les conditions ne sont pas toutes remplies dans un canton qui souhaiterait aller plus loin, l'indemnisation du chômage partiel y serait tout bonnement supprimée...

Depuis lundi, des travailleurs et des apprentis, toujours interdits d'école professionnelle, sont retournés au travail, rappelés par des em-

ployeurs inquiets de ne pas avoir droit à ce qu'ils espéraient. Pendant ce temps, les milieux économiques et la droite libérale continuent leurs pressions. Cette même droite libérale qui, durant ces vingt dernières années, n'a cessé de prôner les restrictions budgétaires dans les services publics et les privatisations, avec les conséquences que l'on connaît aujourd'hui dans le système de santé. Ces tenants de l'économie exigent une réouverture des commerces et des entreprises après le 19 avril, date de fin de la «situation extraordinaire» prévue dans l'ordonnance fédérale. Pour eux, peu importe ce qu'il arrivera aux salariés obligés de retourner sur leur lieu de travail, souvent exigu, en recourant à des transports publics risquant d'être bondés. Le PLR exige la réouverture rapide de tous les magasins pouvant respecter les mesures sanitaires. Mais on le sait, celles existantes aujourd'hui n'empêchent pas le personnel d'être en contact rapproché avec les clients. Et peu importe si des cas de contamination au travail ont déjà été rapportés. Comme en France, avec cette salariée de Carrefour décédée fin mars du Covid-19, ou cet intérimaire de Manpower travaillant chez Fedex, un service de livraison, qui a lui aussi succombé au virus alors que d'autres

collègues étaient atteints. Le 30 mars, des employés d'Amazon à Manhattan ont fait grève face à l'absence de protections et aux nombreux cas positifs dans leurs entrepôts. Sur l'une de leurs pancartes, ce message: «C'est difficile de fermer une entreprise pour trois ou quatre semaines. Mais c'est encore plus difficile de fermer pour toujours le cercueil de quelqu'un qu'on aime!» Pour ne pas en arriver là, pour que la vie de tous soit protégée, il est urgent d'arrêter toutes les activités non essentielles!

Le Conseil fédéral doit annoncer de nouvelles mesures ce mercredi. La question d'un couvre-feu à Pâques est dans l'air. Un couvre-feu? Alors qu'on renvoie des salariés au travail? Ces relents autoritaires sont inquiétants. Le gouvernement n'en est pas à une contradiction près. Mais une telle décision ne serait que mépris et irrespect pour toutes celles et ceux qui, en suivant les mesures de précaution, se permettent quelques pas à l'air libre, et pour les ouvriers, les vendeuses, et tous les autres qui sont contraints de travailler et risquent à tout moment la contamination. Le Conseil fédéral devrait y réfléchir à deux fois... ■

PROFIL



Elena Torriani, soignante engagée. **PAGE 2**

CLIMAT

L'après-coronavirus sera-t-il vert? **PAGE 5**

VOS DROITS

Maison, boulot, dodo. **PAGE 8**

TEMPORAIRES

Les «oubliés» de la crise. **PAGE 9**

Sonya Mermoud

Chaque jour, Elena Torriani sillonne les rues désertes de Lausanne pour rendre visite à ses patients. Infirmière à domicile employée par un Centre médico-social (CMS), cette femme de 38 ans prodigue des soins à des personnes particulièrement vulnérables. «La plupart d'entre elles ont plus de 65 ans et de multiples pathologies», précise Elena Torriani qui, avec l'arrivée de la pandémie de coronavirus, a vu son quotidien chamboulé. «On a dû faire face à d'importantes tâches supplémentaires. Il a fallu très rapidement réorganiser entièrement les activités. Trouver des solutions pour les courses, les repas. Et renforcer l'accompagnement», explique la trentenaire soulignant qu'elle est souvent l'unique personne que rencontrent ses protégés dans la journée, voire la semaine. «Beaucoup d'entre eux sont heureux de me voir. Ils sont livrés à eux-mêmes. Souvent isolés. Et ont très peur. J'ai aussi le rôle de les rassurer», note Elena Torriani qui, si elle n'est pas inquiète pour elle, craint de véhiculer la maladie malgré toutes les précautions prises. «On est très exposé. Et impossible de respecter la distance de sécurité quand il s'agit, par exemple, de désinfecter une plaie.» Une charge mentale supplémentaire pour la professionnelle de la santé, en couple et mère de deux enfants de 3 et 7 ans, qui souligne la solitude induite par la nature même de son travail, exercé depuis cinq ans. «Emotionnellement c'est difficile.»

APPLAUDIR ET S'EN SOUVENIR

La jeune femme qui a auparavant œuvré une dizaine d'années au CHUV, dont plusieurs dans le secteur oncologique, évoque également la pénurie de personnel et les facteurs à l'origine



Elena Torriani rêve d'un monde où tous bénéficient de conditions de vie dignes.

THIERRY PORCHET

«Nous avons grand besoin des frontaliers employés dans le domaine. Aussi dans les CMS. Et pourtant, on entend toujours des discours négatifs à leur égard»

SOIGNER ET RASSURER

En raison de la pandémie, Elena Torriani, infirmière à domicile, est souvent l'unique personne que rencontrent ses patients. Mission plurielle pour cette soignante engagée sur plusieurs fronts

du problème. «Nombre d'infirmiers quittent la profession avant l'heure. Pénibilité, stress, horaires irréguliers, entre gardes et week-ends, salaires trop bas... Le travail dans la santé n'est pas valorisé. Aujourd'hui, on nous remercie pour notre engagement. On nous applaudit. Ça fait du bien, mais il s'agira de ne pas l'oublier après la crise.» La Vaudoise d'adoption - elle est originaire du canton du Tessin - note encore l'importante contribution des

frontaliers employés dans le domaine: «Nous avons grand besoin d'eux. Aussi dans les CMS. Et pourtant, on entend toujours des discours négatifs à leur égard.» De quoi énerver Elena Torriani fustigeant la tendance de certains à désigner les étrangers responsables de nos maux. Et alors que l'ou-

verture à l'autre se révèle naturelle pour cette infirmière ayant grandi à Renens, une localité multiculturelle. «Déjà enfant, j'ai toujours côtoyé des personnes de toutes nationalités. Un enrichissement.» Un congé sabbatique d'un an en Amérique du Sud a encore renforcé son intérêt pour la différence, quali-

fiée de «passionnante». Ses parents, le cœur bien ancré à gauche, ont par ailleurs joué un rôle prépondérant dans son humanisme et ses choix politiques.

LES PIEDS DANS LA TERRE

Militante au Parti ouvrier et populaire (POP), Elena Torriani a siégé aux

conseils communaux de Renens puis de Lausanne, avant de mettre un frein à son engagement. «Aujourd'hui, en tant que mère, je dispose de moins de temps. Et je suis aussi un peu fatiguée par les batailles partisans, mais je m'identifie toujours aux idées véhiculées par le POP.» Fibre sociale mais aussi féministe et écologiste avec la participation régulière à des manifestations défendant ces causes. Et alors que, depuis plus de dix ans, la Vaudoise préside les Jardins d'Ouchy, une association mettant en relation directe des producteurs avec des consommateurs. Avec, à la clef, des paniers de fruits et de légumes locaux, de saison et une rémunération correcte des paysans. «Les membres en reçoivent une trentaine par année. On ne choisit pas le contenu mais on peut faire des échanges. J'aime bien pour ma part cette manière de faire. Plus besoin de réfléchir à ce qu'on va cuisiner», sourit Elena Torriani, qui cultive également son propre potager, agrémenté de fleurs. «J'adore travailler la terre. Si je ne m'étais pas orientée dans la santé, j'aurais probablement choisi une profession en lien avec ce domaine.» La nature, et en particulier les marches en montagne, contribue à ressourcer la Vaudoise qui trouve encore dans la pratique du yoga et la présence des siens une énergie propre à la régénérer. Si Elena Torriani associe le bonheur à une vie et des conditions dignes pour tous, elle n'en est pas moins heureuse à son échelle: «Je ne peux me permettre de ne pas l'être quand bien même j'ai parfois des coups de mou. Je fais plutôt partie des privilégiés.»

LA FORCE TRANQUILLE DE L'OURS...

Dans le contrôle bien que de nature assez angoissée, déterminée sans échapper aux doutes et aux remises en question, Elena Torriani se définit comme une personne particulièrement sensible. Et qui exprime ses émotions. «On s'est toujours dit les choses dans ma famille», précise-t-elle même si, enfant, elle pouvait se montrer assez secrète. Des années de travail en oncologie auront aussi contribué à forger la personnalité de l'infirmière. «Très riches mais aussi atroces. Cette période restera gravée à vie», note Elena Torriani. Sur le front du Covid-19, la soignante mentionne la nécessité de dresser un bilan à l'issue de la crise, d'en tirer les leçons et d'agir solidairement. «Il s'agira de se souvenir de tous ceux qui se trouvaient en première ligne... Il y aura aussi des plaies à panser liées aux deuils. Il faudra également parer au désastre économique, regarder comment aider toutes les personnes touchées. Et, enfin, réfléchir à nos modes de vie.» Vaste programme. A appréhender peut-être avec la «force tranquille» d'un animal qui fascine Elena Torriani, l'ours, car «il semble que rien ne peut l'abattre»... ■

1 + 1 = 11

David Prêtre/Albedo


 Lundi, mardi, mercredi,
 jeudi, vendredi, samedi,
 manchedi.

«LES CANTONS N'ONT PAS LES MOYENS DE TOUT CONTRÔLER»

Le Conseil fédéral veut privilégier la poursuite des activités et demande aux cantons de s'assurer que les mesures de l'OFSP sont respectées. C'est irréaliste et irréalisable selon Unia

Manon Todesco

Maintenir l'activité économique coûte que coûte, tel est le credo du Conseil fédéral. A tel point que ce dernier a serré la vis aux cantons qui ont décidé de se montrer plus stricts en fermant certaines branches, à l'image du Tessin et de Genève. Désormais, les entreprises doivent prouver qu'elles ne peuvent pas exercer en respectant les mesures dictées par l'OFSP pour suspendre leur activité et bénéficier du chômage partiel. De la même manière, un canton peut demander la fermeture totale ou partielle des secteurs non essentiels si, et seulement si, son système de santé arrive à saturation.

Le gouvernement veut se montrer rassurant en promettant que les lieux de travail seront contrôlés, mais qu'en est-il dans la réalité? Contactée, la Suva nous informe que dix inspecteurs sont chargés de tourner en Suisse romande. «Ils contrôlent les conditions de travail habituelles mais aussi la mise en application des recommandations de l'OFSP», affirme Jean-Luc Alt, son porte-parole. Cela dit, en cas d'infraction, la Suva n'a aucun pouvoir de sanction, l'exécution des mesures incombant aux cantons. A ce jour, l'institution n'a pas pu nous donner de statistiques sur les contrôles réalisés depuis le début de la pandémie. «Il n'y aura pas de dotation d'inspecteurs supplémentaire de notre côté», ajoute Jean-Luc Alt. Cela se jouera plus au niveau de l'inspection cantonale.»

PROFIT AVANT TOUT

Dans le canton de Vaud, Yves Defferrard, secrétaire régional d'Unia, est catégorique: les annonces du Conseil fédéral ne sont pas du tout en adéquation avec la réalité sur le terrain. «Même si on cumulait l'inspection cantonale,

paritaire et celle de la Suva, ce serait nettement insuffisant pour contrôler rien que le secteur de la construction. La semaine passée, 75% des contrôles du canton réalisés sur les chantiers ont montré une infraction, sans compter les quelque 200 dénonciations formulées par Unia dont seulement 12 ont été traitées...» A ce jour, le syndicaliste n'a toujours aucune idée du nombre d'inspecteurs cantonaux actuellement sur le terrain, malgré ses multiples sollicitations. Pour Yves Defferrard, le Conseil fédéral a fait le choix de placer le profit avant la santé. «On nous fait des annonces spectaculaires depuis Berne qui sont irréalistes et irréalisables. Ce qui est annoncé ne fonctionne pas. La seule solution reste donc de stopper toutes les activités non essentielles et de les réactiver seulement si on a la preuve tangible et solide que l'activité peut se faire sans aucun danger pour les travailleurs.»

INSPECTION CANTONALE À LA TRÂINE

A Genève, la situation est un peu différente. «Dans la construction, c'est l'inspection des chantiers, à savoir onze personnes, qui se charge des contrôles», souligne Alessandro Pelizzari, secrétaire régional, très critique par ailleurs avec la décision du Conseil d'Etat de permettre la réouverture des chantiers. Mais sur les 3000 chantiers arrêtés, 200 seulement ont fait une demande de réouverture et seront contrôlés systématiquement. «Il est aussi possible que l'on mandate des inspecteurs paritaires pour leur venir en aide s'ils sont débordés.»

Si dans la construction, la casse est limitée, ce n'est pas le cas dans les autres branches. «Dans l'industrie, les contrôles dépendent de la Suva, qui est très peu dotée, poursuit le responsable syndical. Nous verrons comment cela se déroule quand les usines rouvriront.



Que ce soit sur les chantiers ou dans les entreprises, les moyens pour contrôler le respect des règles de sécurité face au coronavirus sont dérisoires par rapport à l'ampleur de la tâche. Unia continue d'exiger l'arrêt des activités non nécessaires.

Pour le reste, c'est catastrophique. L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a totalement loupé le coche: quasiment aucun contrôle n'a eu lieu pendant deux semaines. Nous attendons un déploiement de force beaucoup plus important de la part de l'OCIRT, mais aussi qu'il ferme immédiatement les lieux de travail en infraction, et non pas qu'il se contente de demander des mises en conformité.»

En Valais, la Suva observe que la distance sanitaire sur les chantiers est souvent impossible à respecter. Unia demande une nouvelle fois l'arrêt des chantiers par l'inversion du fardeau de la preuve et réclame aussi plus de contrôles dans la vente, où les consignes de sécurité ne sont pas appliquées de manière uniforme selon les enseignes.

Enfin, dans le canton du Jura, l'initiative cantonale pour disposer d'une équipe de contrôle des entreprises porte ses fruits. En une semaine, six inspecteurs ont vérifié 140 entreprises et prononcé 40 mesures d'interdiction, dans les commerces, la construction et les usines. Il n'y a en revanche qu'un seul contrôleur dans le Jura bernois à la connaissance d'Unia, alors que le tissu industriel y est comparable... ■

PAS DE MORATOIRE SUR LES PROCÉDURES D'ASILE

Après une semaine de suspension des procédures, le Conseil fédéral a annoncé leur reprise, avec des règles temporairement modifiées. Inquiétudes d'ONG

Sonya Mermoud

En raison de la pandémie de coronavirus, plusieurs associations actives dans le domaine de l'asile étaient montées au front pour réclamer la suspension des procédures. Parmi les principales raisons évoquées, les problèmes de distanciation sociale lors des auditions et la nécessité de recourir aux transports publics pour les différents acteurs impliqués dans la démarche. La question de la protection juridique figurait aussi au cœur des inquiétudes, plusieurs organisations s'interrogeant sur le respect d'une procédure équitable avec la difficulté pour les personnes soutenant les demandeurs d'asile et les interprètes d'assurer leurs prestations en raison de la réduction ou de l'interruption de leurs activités, générées par la crise sanitaire. La veille encore de la conférence de presse tenue sur le sujet par le Conseil fédéral (CF), le 1^{er} avril dernier, la Plateforme «Société civile dans les centres fédéraux d'asile» avait demandé dans une lettre ouverte à la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter d'abandonner provisoirement les auditions. En vain. La cheffe du Département de justice et police a estimé que l'Etat de droit devait continuer à fonctionner. Elle a aussi argué qu'un report de l'examen des requêtes poserait des problèmes de capacité d'accueil dans les centres fédéraux et de respect des mesures d'hygiène. Berne poursuivra donc son attribution des requérants aux cantons aussi appelés à trouver des hébergements supplémentaires.

DÉLAI DE RECOURS PROLONGÉ

Dans ce contexte, si le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a mis le processus sur pause durant une semaine, il a repris le 6 avril. Le temps pour ce dernier de «procéder à différents ajustements», comme le précise le CF dans son communiqué. Concrètement, le SEM souligne avoir doublé le potentiel d'hébergement. Il a notamment décidé de rouvrir le Centre fédéral pour requérants d'asile de Muttenz et prévu de réaffecter des installations civiles et militaires au besoin. Le SEM s'est également résolu à restreindre le nombre d'intervenants dans une même salle lors des auditions, prévoyant des moyens techniques pour pallier cette situation comme la vidéoconférence. L'examen des demandes pourra même se dérouler exceptionnellement en l'absence d'un représentant juridique dans certaines régions. En compensation, il étend le délai de recours de 7 à 30 jours ouvrables. En raison de la forte diminution du trafic aérien, les délais pour l'exécution des renvois des requérants déboutés seront susceptibles d'être portés à 30 jours, voire davantage. L'ordonnance réglant ces nouvelles dispositions durera au minimum trois mois.

GARANTIR LA PROTECTION JURIDIQUE

Amnesty International (AI) salue ces mesures mais continue à réclamer un moratoire sur les procédures d'asile et les expulsions. La possibilité d'effectuer des auditions sans représentation légale est jugée particulièrement problématique quand bien même le délai de recours est prolongé. Même appréciation de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés qui, si elle se réjouit des adaptations urgentes, estime que la «protection juridique doit être garantie dans tous les cas». Elle recommande donc fermement de renoncer à entendre le requérant en l'absence de ce soutien. A noter encore que AI réclame aussi un renforcement du dispositif de prévention dans tous les centres d'hébergement. L'ONG précise avoir reçu plusieurs photos anonymes montrant «des conditions d'hygiène douteuses» et recueilli des témoignages faisant état «de peu d'empressement à mettre en œuvre les règlements de police sanitaire» dans certaines structures d'accueil. Les risques de propagation de la pandémie liés à l'utilisation de transports publics pour se rendre aux auditions et la nécessité lors de l'examen d'admissions provisoires des réfugiés de documenter leur état de santé via des rapports médicaux, chargeant le système de santé, sont aussi pointés du doigt. AI se positionne encore en faveur de la fin de la détention administrative des requérants déboutés et des migrants en raison de l'impossibilité des renvois. ■

Eviter la catastrophe

Des acteurs du monde politique, syndical et médical ont lancé un appel réclamant du gouvernement qu'il décrète l'arrêt immédiat de toute activité économique non essentielle partout en Suisse

Manon Todesco

Dans sa conférence de presse du 27 mars, le Conseil fédéral n'a annoncé aucune nouvelle mesure allant dans le sens d'un arrêt de toute l'activité économique non essentielle au niveau national. Il s'est contenté de donner aux cantons la possibilité d'introduire des mesures de ce type, mais sous des conditions très restrictives. L'épidémie de coronavirus continuant sa progression exponentielle en Suisse, et alors que les systèmes sanitaires des cantons du Tessin, de Vaud et de Genève font déjà face à une très forte pression, il est temps de prendre des mesures supplémentaires afin d'éviter une catastrophe. Pour ce faire, des acteurs du monde politique, syndical et médical ont donc lancé un appel* réclamant du gouvernement qu'il décrète l'arrêt immédiat de toute l'activité économique non essentielle sur l'ensemble du territoire national, sauf si les salariés peuvent travailler à distance (télétravail) ou exercer leur activité seuls.

PEUT MIEUX FAIRE

Pour les auteurs de l'appel, les dispositions prises ces dernières semaines par le Conseil fédéral sont insuffisantes. Les autorités fédérales, l'OFSP et le Conseil fédéral, recommandant à la population de limiter ses déplacements au strict minimum, des consignes largement acceptées et respectées. «Pourtant, des centaines de milliers de personnes continuent à travailler dans des secteurs d'activités non essentiels, non prioritaires et non urgents, dans l'industrie et la construction notamment, souligne un communiqué de presse. La concentration des salariés sur les lieux de travail, le fait d'utiliser les transports en commun pour s'y rendre, ainsi que la nécessité pour les salariés parents de trouver des solutions de garde, dans les structures d'accueil restées ou-

vertes ou parmi les proches, contribuent à la propagation du virus.» Sans oublier le fait que les normes sanitaires préconisées par l'OFSP (distanciation sociale, masques, désinfectants, etc.) ne sont pas toujours respectées ou ne peuvent concrètement pas toujours l'être.

«La situation actuelle indique que cela ne suffira pas à freiner la pandémie de Covid-19, seul moyen d'éviter la surcharge des hôpitaux, estiment les signataires. Sans une réduction drastique du nombre de nouveaux cas dans les prochains jours, les personnes malades ne pourront pas toutes bénéficier des soins intensifs dont elles ont besoin, en particulier parce que les contre-réformes du système hospitalier ont fait baisser le nombre de lits d'hôpitaux en soins intensifs. Le personnel soignant, déjà fortement sous pression, devra faire des choix dramatiques en matière d'accès aux soins.»

REVENDEICATIONS

Outre l'arrêt immédiat de toute activité économique non essentielle, l'appel demande au Conseil fédéral de renforcer massivement les inspectorats du travail ainsi que les droits syndicaux, afin d'assurer le respect des règles de sécurité notamment sanitaire, mais aussi de garantir la protection des revenus des travailleurs dont l'activité est interrompue, en dernier ressort par des fonds fédéraux. Enfin, dans l'attente d'une décision du Conseil fédéral portant sur l'ensemble du territoire, les signataires invitent les gouvernements cantonaux à mettre en œuvre ces mesures. A l'heure où nous mettions sous presse, ce lundi, plus de 2500 signatures avaient été recueillies. ■

*Pour signer l'appel: eag-ge.ch/signez-lappel-coronavirus-les-activites-economiques-non-essentielles-doivent-immédiatement-cesser



En ces jours étranges, et alors que toutes les manifestations du 1^{er} Mai ont été annulées, *L'Événement syndical* lance un appel à tous les enfants et les petits-enfants de nos lecteurs:

Dessine-nous le travail de tes rêves!

Prends une feuille et envoie-nous ton dessin, ta peinture, ton collage.

Format maximum: A4.

Nous publierons une sélection de ces œuvres dans nos colonnes et sur notre site internet.

Une manière de nous projeter tous ensemble dans l'avenir à l'occasion de cette Journée internationale de lutte des travailleuses et des travailleurs.

A renvoyer à: L'Événement syndical, Poste restante, 1822 Chernex.

Dernier délai: vendredi 24 avril.

N'oublie pas d'indiquer tes nom, prénom, âge et adresse (seuls le prénom et l'âge seront publiés).



AVIS À NOS LECTRICES ET LECTEURS!

En raison des vacances de Pâques, *L'Événement syndical* ne paraîtra pas la semaine prochaine. Nous vous donnons rendez-vous le mercredi 22 avril. ■

La rédaction

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR *L'Événement syndical*
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Aldo Ferrari

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES

Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Christophe Gallaz,
Ambroise Héritier, David Prêtre,
Jean-Claude Renwald, Daniel Sürli

PHOTOGRAPHES

Neil Labrador, Thierry Porchet

ABONNEMENTS 39 éditions par an

Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 58 164 exemplaires

VOUS VOUS INTÉRESSEZ à l'actualité du monde du travail? **VOUS ÊTES SENSIBLES** aux enjeux sociaux, politiques et économiques qui lui sont liés? **VOUS SOUHAITEZ** une information à l'échelle romande, nationale et internationale? **ABONNEZ-VOUS**

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Grâce à une parution hebdomadaire, *L'Événement syndical* suit de près l'évolution du monde du travail. Socialement engagé, il aborde les thèmes essentiels liés aux enjeux professionnels et économiques actuels, tels que les questions de santé et de pénibilité au travail, les grands mouvements de l'économie et leurs conséquences pour les salariés, ou encore les inégalités entre les femmes et les hommes. Il se fait aussi l'écho des luttes syndicales dans notre pays et à l'échelle internationale et propose un éclairage différent sur l'actualité.

- Je souscris un abonnement standard à *L'Événement syndical* (60 fr. par an)
- Je souscris un abonnement de soutien à *L'Événement syndical* (100 fr. par an)
- Je souhaite bénéficier de votre offre d'essai et recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois

Nom, prénom, adresse

Coupon à retourner à *L'Événement syndical* - place de la Riponne 4 - 1005 Lausanne
forum@evenement.ch - Tél. 021 321 14 60

A NOS MEMBRES VIVANT EN FRANCE VOISINE,

En raison de la réduction des activités de La Poste française liée à la crise sanitaire actuelle, les éditions 13 et 14, ainsi que celles suivant le présent numéro ne pourront vous être distribuées. L'expédition reprendra lorsque la distribution postale en France sera revenue à la normale. En attendant, vous trouverez tous nos articles sur notre site internet www.evenement.ch

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce désagrément. ■ La rédaction



Convocation pour le quatrième congrès ordinaire du syndicat Unia

Le 7 décembre 2019, l'assemblée des délégués d'Unia a décidé de convoquer le quatrième congrès ordinaire du syndicat Unia. Ce congrès se déroulera du 12 au 14 novembre 2020 au palais des Congrès de Bienne. Le congrès se déroulera sous la devise:

C'est le moment

Les sujets principaux seront:

Le rapport d'activités et le bilan de la stratégie 2016-2020
Les objectifs stratégiques 2020-2024

Les prises de position pour des sujets politiques:
Des droits forts pour les salarié-e-s, les mêmes pour tous!
Pour plus de temps, plus d'argent et du respect!
Reconversion éco-sociale!

Selon les statuts d'Unia, les organes suivants peuvent faire des propositions de candidature: les régions (et les sections par leur région), les secteurs (et les branches par leur secteur), les groupes d'intérêts, l'assemblée des délégué-e-s, le comité central et le comité directeur.

Les propositions sont à transmettre au plus tard jusqu'au 30 juin 2020, les propositions de candidature jusqu'au 11 août 2020.

L'APRÈS-CORONAVIRUS SERA-T-IL VERT?

Plusieurs organisations et spécialistes appellent à des plans de relance en accord avec la protection du climat

Textes Aline Andrey

«Vous avez entre vos mains une opportunité extraordinaire d'entamer dès aujourd'hui la transformation écologique et sociale que vous savez déjà indispensable et nécessaire à très brève échéance. La brutalité de cette pandémie montre que le modèle économique actuel a des pieds d'argile. Toutes et tous, nous prenons conscience de notre incroyable vulnérabilité, mais aussi de l'occasion unique qu'elle représente de mettre en route le changement systémique qui s'impose dès maintenant.» Cet extrait de la lettre ouverte d'Extinction Rebellion (XR) adressée au Gouvernement suisse le 29 mars fait écho à la position de nombreux mouvements écologistes, dont la Grève du climat et Greenpeace. Car, sous la crise sanitaire temporaire, la crise écologique continue de sourdre. Et ce, malgré la diminution de la pollution ces derniers mois. La destruction des écosystèmes, notamment des forêts, est à l'origine même de la pandémie du Covid-19, comme d'autres maladies avant elle (SRAS, Ebola...). Les animaux sauvages, exploités ou dont les habitats ont été détruits, sont dès lors plus proches des humains non immunisés contre leurs agents pathogènes. Une piste, à l'aune des plans de relance à venir, est ainsi de conditionner l'aide publique à une transition écologique.

SORTIR DES ÉNERGIES FOSSILES

«Les différentes mesures de soutien financier à long terme de la Confé-

dération, des cantons et des banques doivent favoriser l'émergence d'une économie à bas carbone et plus résistante aux différentes conséquences du réchauffement climatique, estime Georg Klingler, expert du climat chez Greenpeace Suisse, dans un communiqué de l'ONG. Si nous voulons éviter autant que possible des crises d'une ampleur similaire à l'avenir, nous devons tout faire pour limiter le réchauffement climatique.» Entre autres mesures: la promotion de l'agriculture biologique – bien plus résiliente que l'agro-industrie –, la restructuration du secteur énergétique en soutenant un essor rapide de l'énergie solaire et des renouvelables, et la conversion énergétique du parc immobilier. Et ce, afin de réduire les émissions de CO₂, mais aussi parce qu'une industrie énergétique locale crée des emplois plus sûrs à long terme. Même le directeur de BlackRock souligne, dans *Le Temps*, la résilience plus élevée des investissements dans les énergies renouvelables (plutôt que fossiles). «C'est devenu un argument non seulement écologique mais aussi de bonne gestion, souligne Augustin Fragnière, chercheur au centre interdisciplinaire de durabilité de l'Université de Lausanne. Les énergies fossiles ont peu d'avenir à court et à moyen terme. Car nous serons obligés de les laisser dans le sol pour ne pas générer une catastrophe.»

LA JUSTICE SOCIALE EN JEU

Dans sa lettre, XR demande de restreindre drastiquement l'aide publique aux multinationales polluantes



Sous la crise sanitaire temporaire, la crise écologique continue. Et ce, malgré la diminution de la pollution ces derniers temps. Parmi les mesures demandées, la restriction drastique des aides publiques aux multinationales polluantes. Des sociétés dénoncées ici lors de la grande manifestation nationale du 28 septembre 2019.

qui doivent continuer à payer leurs employés grâce à leurs fonds propres (durant un temps déterminé). «Les sommes économisées de la sorte par l'Etat pourront être redistribuées, à l'échelle de l'économie locale», estime XR. Soit les artisans, les ouvriers, les agriculteurs, les infirmières, les nettoyeuses, les vendeuses, les acteurs du monde culturel, les petites PME, les indépendants... «Le tissu régional doit être sauvé, sans condition», ajoute Augustin Fragnière. «Mais des conditions environnementales devraient accompagner le soutien aux secteurs les plus polluants: les multinationales, les secteurs de l'énergie et de la mobilité, comme l'industrie automobile ou l'aviation.»

La plateforme Ignorance Unlimited va même plus loin. Dans une pétition, soutenue par les Verts genevois notamment, elle demande à la Confédération de ne pas venir en aide aux compagnies d'aviation telles que Swiss ou

Easyjet. Cet argent devrait être investi pour «une société socialement et écologiquement durable et solidaire, dans laquelle le prix d'un billet de train serait accessible et ne coûterait pas plus cher qu'un billet d'avion». ■

Pétitions en cours:
greenpeace.ch/fr/agir/covid19-economie-climat
act.campax.org/petitions/keep-it-grounded-pas-d-argent-des-contribuables-suissees-pour-le-secteur-aerien-hostile-au-climat

POING LEVÉ

GRAZIE MILLE!

Par Jérôme Béguin

Je ne sais pas vous, mais moi je me retrouve (presque) tous les soirs à 21h sur mon balcon pour applaudir et encourager celles et ceux qui sont en première ligne face au Covid-19. Venu d'Italie, ce désormais quasi-rituel rend hommage au personnel hospitalier qui risque chaque jour sa vie. On pense aux médecins et aux infirmières, moi (et je ne suis pas le seul) j'applaudis également les ambulanciers, les aides-soignantes, les nettoyeurs, les blanchisseuses et tout le personnel hôtelier sans qui un hôpital ne fonctionnerait tout simplement pas, mais aussi, hélas, les employés des pompes funèbres, sans oublier les soignants qui prennent en charge les autres malades et les accidentés dans des conditions devenues difficiles, le personnel des EMS et des soins et de l'aide à domicile, des pharmacies...

Moi qui télétravaille, je frappe dans les mains pour rendre hommage à celles et ceux qui me permettent de rester bien planqué à la maison. D'abord les vendeuses des supermarchés, qui méritent une *standing ovation*. Merci aussi aux chauffeurs de camion, aux conducteurs de train, aux livreurs et aux employés de la logistique, qui amènent les marchandises. Et, plus loin, hurra pour les agriculteurs, éleveurs, maraîchers et ouvriers de l'industrie alimentaire, qui nous donnent de quoi manger chaque jour à notre faim. Vive les employés de la voirie et des services industriels, qui nous débarrassent de nos déchets et nous offrent eau et électricité. Bravo aux employés des transports publics et à ceux des stations-service et des shops. Honneur aux imprimeurs et aux postiers, qui sortent et distribuent notamment ce journal. A tous ceux et toutes celles, j'en oublie pardon, qui prennent, ces jours, des risques pour que notre société continue de tourner.

Vous êtes des héros et des héroïnes. Je sais ce que je vous dois. J'ai, nous avons contracté une dette envers vous. Il faudra la payer. La société doit reconnaître votre rôle et cette reconnaissance doit aussi se concrétiser par une revalorisation salariale, car nombre d'entre vous ne sont pas payés comme vous devriez l'être. Cela implique, j'en suis conscient, une plus juste redistribution des richesses produites et une imposition digne de ce nom des plus riches. Le système de santé doit être remis à plat, il faut mettre le holà au secteur privé et garantir le financement de l'hôpital public. Nous avons besoin de conventions collectives nationales dans des branches comme le commerce de détail ou la logistique qui garantissent des conditions de travail et d'embauche correctes. Des salaires de moins de 4000 francs ne sont plus acceptables, il faudra s'en souvenir à Genève lorsque le salaire minimum cantonal passera en votation. Et on a complètement oublié le monde paysan, les travailleurs de la terre ont aussi le droit d'être rémunérés équitablement pour leur labeur, si les distributeurs doivent réduire leurs marges, nous devons accepter aussi de payer un peu plus notre nourriture. Mille mercis encore, tenez bon, syndiquez-vous et, promis, on fera tout pour que cette dette soit remboursée. ■

«L'anticipation est la grande leçon du Covid-19»

Trois questions à Augustin Fragnière, docteur en sciences de l'environnement, philosophe et chercheur au centre interdisciplinaire de durabilité de l'Université de Lausanne.

La pandémie actuelle nous donne-t-elle une occasion de revoir notre système fondé sur les énergies fossiles?

Il y a un potentiel à mon avis, une chance à saisir, mais cela ne va pas se faire automatiquement. Le réflexe de repli sur des solutions connues pourrait provoquer un effet rebond en termes de consommation et d'augmentation des gaz à effet de serre. Mais il s'agit de mettre à profit ce temps pour réfléchir à la suite. Pour les mouvements, comme la Grève du climat, c'est peut-être un moment de recul bénéfique pour affûter leurs armes après la crise. Car il va falloir rappeler aux politiques que le climat est un enjeu prioritaire.

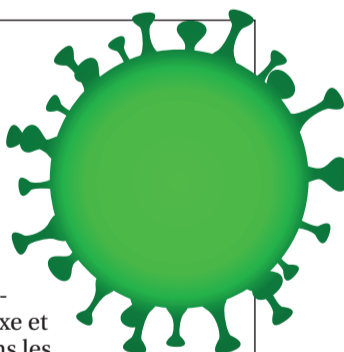
Le politique revient en force. Est-ce une bonne nouvelle?

Cette crise permet aux politiques de reprendre les rênes par rapport aux acteurs économiques. Le rôle du service public se réaffirme en tant qu'élément indispensable au citoyen. Mais les signaux sont contradictoires. Le directeur de l'Agence internationale de l'énergie ou la présidente de la Commission européenne appellent à saisir la possibilité d'une transition. Mais il y a aussi des forces contraires. Dans le plan de relance chinois, la construction de centrales à charbon est prévue. Et le Canada a décidé de soutenir son secteur d'énergie fossile, notamment les

sables bitumineux dans l'Alberta. Les enjeux d'un plan de relance durable ou d'un plan sans nouvelle taxe et sans conditions vont s'affronter dans les parlements... Et pourtant en regard des milliers de milliards investis dans cette crise, la transition énergétique n'est pas si coûteuse, surtout que le prix du dommage écologique sera bien plus élevé que celui de la transition énergétique.

Les mesures d'une ampleur unique face à l'épidémie de Covid-19 tranchent avec celles qui n'ont pas été mises en œuvre contre le réchauffement climatique...

Le changement climatique est décalé dans le temps. Les bénéfices des mesures prises ne sont pas immédiats, et pourtant elles doivent être appliquées maintenant. L'anticipation est la grande leçon du Covid-19. Le plus tôt est le mieux. Si pour ce virus, c'est une histoire de quelques jours ou de quelques semaines, pour le climat, la prévention est tout aussi essentielle, mais se compte en années, voire en décennies. C'est-à-dire qu'il nous faut agir maintenant pour que cela ne soit pas trop tard. Cette idée de décalage dans le temps est difficile à transmettre dans notre société obsédée par le court terme. Le changement climatique reste un phénomène abstrait, les événements extrêmes faisant des victimes surtout dans des pays lointains, même si ses conséquences commencent de plus en plus à se faire sentir ici. Cela reste moins prégnant que la peur de voir nos grands-parents mourir du coronavirus. ■



LE GRAND ÉCRAN S'INVITE À LA MAISON

Avec la fermeture temporaire des salles obscures, cinémas et distributeurs font venir le septième art dans nos salons. Coup de projecteur sur quelques films à (re)découvrir

Nicolas Jacot

Salles fermées au moins jusqu'au 30 avril, festivals annulés, le cinéma se retrouve également abattu par le Covid-19. Mais en Suisse romande les exploitants et les distributeurs ont trouvé le remède en mettant en application le proverbe «si la montagne ne va pas à Mahomet, Mahomet ira à la montagne». A travers différents projets, le spectateur a la possibilité, confiné dans son salon, de visionner tant des films déjà renommés que des nouveautés originales. Ainsi, par exemple, le Festival Cinéma jeune public offre chaque deux semaines, via sa newsletter (inscription sur le site festivalcinemajeunepublic.ch), une sélection libre d'accès de courts mé-

trages d'animation indépendants destinés aux enfants.

Autre initiative, la plateforme artfilm.ch, qui propose des films suisses, a décidé, dans le contexte actuel, d'offrir l'accès à son catalogue et ce jusqu'à la réouverture des salles. Documentaires, longs métrages et courts métrages de fiction, ce ne sont pas moins de 600 productions qui sont mises gratuitement à disposition. On y dénicher, par exemple, le très instructif *Made in India* de la cinéaste genevoise Patricia Plattner. Ce documentaire de 1999 raconte l'histoire de 217 000 femmes de l'Etat du Gujarat qui ont conçu un modèle original de syndicat. Son objectif? Organiser les travailleuses indépendantes les plus pauvres de métiers divers: celles qui travaillent à la maison, dans la rue,



Midnight Family réalisé par Luke Lorentzen.

dans les champs, sans employeur fixe, au jour le jour.

On retrouve également dans le catalogue les reportages engagés de Stéphane Goël: *De la cuisine au parlement* qui retrace le combat pour le suffrage féminin en Suisse; ainsi que *Prud'hommes* dans les coulisses du Tribunal des prud'hommes de Lausanne, un lieu qui cristallise les tensions, les souffrances et les révoltes qui traversent un monde du travail toujours plus inégalitaire.

PRIX DU CINÉMA SUISSE ET DOCUMENTAIRE MEXICAIN

Parallèlement, ce sont une trentaine de cinémas indépendants de Suisse romande qui s'associent à la maison de distribution Outside the Box pour faire vivre et revivre quelques nouveautés et notamment le long métrage *Le milieu de l'horizon* de la Suissesse Delphine Lehericey. Sortie sur les écrans en octobre dernier (voir notre édition du 16 octobre 2019), cette fiction, adaptation du roman éponyme du Lausannois Roland Buty qui évoque les transformations sociétales des années 1970, a depuis été couronnée aux Prix du cinéma suisse en obtenant les trophées du meilleur film de fiction et du meilleur scénario.

Le film mexicain *Midnight Family*, du jeune réalisateur Luke Lorentzen, ef-

fectue quant à lui sa sortie directement en ligne. Sélectionné dans plus de 200 festivals internationaux, ce documentaire est une plongée vertigineuse aux côtés de la famille Ochoa dans la mégapole qu'est Mexico City. Au sein de cette jungle urbaine de 9 millions d'habitants, le système hospitalier dispose de moins de 50 ambulances publiques. Dans les quartiers les plus favorisés, les Ochoa possèdent une des nombreuses ambulances privées qui, nuit après nuit, se met en chasse de clients solvables. En perpétuelle compétition avec leurs concurrents - le premier arrivé embarque les blessés -, la famille tente de survivre financièrement sans franchir les limites de l'éthique. Car dans ce réseau clandestin d'ambulances à but lucratif, souvent gérées par des personnes qui n'ont pas ou peu de formation et certification, beaucoup n'hésitent pas à extorquer des patients sans défense ou à refuser de transporter des accidentés dans un état critique qui n'ont pas les moyens de payer. Dans ce contexte, les Ochoa ont tendance à être une exception digne de confiance. Mais en raison des pots-de-vin exigés par la police pour fermer les yeux sur cette industrie illégale et corrompue, la faillite guette et l'insécurité financière commence à affecter leur façon de traiter les malades, ainsi

que l'explique le réalisateur qui les a suivis en immersion à l'arrière de leur véhicule durant six mois: «Au fur et à mesure que la pression s'est intensifiée, les lignes que j'espérais qu'ils ne franchiraient pas se sont rapprochées de façon effrayante.» Et le cinéaste de préciser: «J'ai remis en question ma perception du bien et du mal, je n'arrêtais pas de me demander: que ferais-je dans leur situation? Quelle est la meilleure alternative?» Viscéral et émouvant, le film vient mettre le doigt sur les dérives risquées lorsque le système de santé cesse d'être un service public pour devenir un business. Disponibles sur outside-thebox.ch, *Le milieu de l'horizon* et *Midnight Family* sont accessibles pour la somme de 10 francs, un montant qui permet de soutenir les cinémas indépendants de Suisse romande et partenaires du projet durant ces temps troublés et en attendant que les projecteurs puissent se rallumer. ■

Sites suisses permettant de visionner des films en ligne (non exhaustif):

artfilm.ch
outside-thebox.ch
festivalcinemajeunepublic.ch
filmingo.ch
cinematheque.ch



Le milieu de l'horizon réalisé par Delphine Lehericey.

Nazisme et management: un couple infernal?

Dans son livre, Johann Chapoutot considère le nazisme comme une matrice du management moderne

Fabrice Bertrand

L'auteur de *Libres d'obéir* est un chercheur qui renouvelle notre regard sur le III^e Reich. D'ouvrage en ouvrage, il développe un certain nombre de thèses suscitant des débats et nourrissant immanquablement la réflexion. L'un de ses apports est d'ancrer la lecture des particularités liées à ce régime dans l'histoire européenne, comme un phénomène de notre lieu et de notre temps, du fait de sa naissance et de son essor au cœur de l'Europe, dans une économie capitaliste très avancée. Cela implique le refus d'interpréter ces années noires

semblablement à un accident de l'histoire, une sorte d'ovni politique ayant traversé le XX^e siècle, mais plutôt d'y discerner le produit d'une maturation propre à l'Occident. Cette fois, il décèle des effets de contemporanéité, c'est-à-dire «des moments où, au détour d'un mot, d'une phrase que l'on lit, le passé apparaît présent», en analysant la *Menschenführung*, soit la conduite des hommes, mais également celle de l'Etat, pendant la période nazie.

UN MOMENT MANAGÉRIAL

L'historien pose, au début de son récit, le cadre. Le management existait avant le nazisme et il ne constitue pas, par essence, une activité criminelle. Toutefois, il a joué un rôle-clé dans le III^e Reich, régime qui a également marqué les pratiques en la matière et cela d'une façon durable, avec une influence s'étendant après la Seconde Guerre mondiale, en l'occurrence au sein de l'Allemagne de l'Ouest. Le national-socialisme au pouvoir aurait ainsi constitué un moment managérial marquant. Effectivement, un dilemme s'est posé: celui de devoir gérer un empire grandissant avec peu, voire moins, de moyens et de personnel. Par conséquent, il fallait, pour reprendre un vocabulaire actuel, «performer». Concernant la gestion de l'Etat, Johann Chapoutot contredit des idées reçues. Les partisans d'Hitler se méfiaient du dévelop-

pement de l'administration, et le fonctionnement de leur régime se révélait beaucoup plus chaotique qu'il n'y paraît. Ce qu'ils développèrent, ce furent les agences *ad hoc* plutôt que des structures pérennes étatiques. Ces organes étaient donc dotés d'une mission, d'un projet et d'un budget temporellement limités. Les instances de pouvoir se multiplièrent et étaient mises en compétition les unes avec les autres suivant des principes de sélection et de survie propres à une forme de darwinisme administratif. Cette mise en place des agences au détriment des structures classiques de l'Etat fait penser à la doxa du *New Public Management* assemblée quarante ans plus tard. Le rapprochement interpelle.

D'UN RÉGIME À L'AUTRE

Dans la deuxième partie de son ouvrage, l'auteur s'intéresse plus précisément à la carrière d'un ancien général SS nommé Reinhard Höhn. Après la guerre, son passé nazi ne lui cause pas trop d'ennuis et il ouvre en 1956 une école de management, à Bad Harzburg. Cet institut accueille, jusqu'à la mort de son fondateur en l'an 2000, environ 600 000 cadres issus des principales sociétés allemandes (Aldi, BMW, Bayer, Opel, Ford, Colgate...). L'historien souligne les continuités des pensées sur la conduite des hommes de l'ancien intellectuel du III^e Reich reconverti dans

l'enseignement. Seul l'horizon change: il faut désormais se mettre au service du «miracle économique allemand». Les références de Höhn proviennent toujours de l'histoire militaire. Ses méthodes semblent identiques. Sa théorie repose sur le «management par délégation de responsabilité». Cette marque de fabrique peut se résumer de la façon suivante: les objectifs sont imposés par les supérieurs hiérarchiques, et le choix des moyens doit appartenir aux exécutants, responsables d'agir et de réussir. Ce système peut se révéler très protecteur pour le patronat, car permettant, en cas d'échec relatif à la mission, de rejeter la faute sur les subalternes, qui n'ont pas su saisir les moyens adéquats et, par conséquent, remplir les objectifs.

EN GUISE DE CONCLUSION

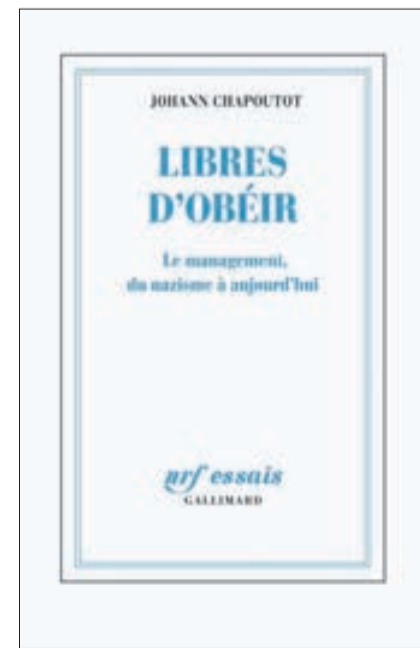
Développée dans une société qui a remplacé la lutte des classes par une communauté de frères de «sang» travaillant au service de la race et de l'empire, avec des syndicats annihilés, la méthode d'organisation du travail, au centre de cette étude, a donc fait florès parmi l'élite économique, après 1945. Cela en dit long sur la plasticité du management, pouvant servir dans différents contextes, passant d'un cadre marqué par les violences les plus meurtrières à la guerre économique de la seconde partie du XX^e siècle. Néanmoins, il convient de nuan-

cer la portée de cet ouvrage. En effet, sous le III^e Reich, ces techniques managériales ne concernaient que les Allemands. Au sein de ce régime, les traits fondamentaux liés au travail de millions de personnes demeuraient tout autres et ne portaient qu'un seul nom: l'esclavagisme. ■



L'auteur, Johann Chapoutot, est un historien français spécialiste de l'histoire contemporaine et du nazisme.

FRANCESCA MANTOVANIGALLIMARD



Johann Chapoutot, *Libres d'obéir. Le management, du nazisme à aujourd'hui*, Paris, Gallimard, 2020.

UN TRAVAIL DE L'OMBRE SI PEU RECONNU

Le personnel des blanchisseries du canton de Vaud dénonce ses difficiles conditions de travail, encore dégradées par la crise du Covid-19

Textes Aline Andrey

Les blanchisseuses et les blanchisseurs s'inquiètent, pleurent même parfois lorsqu'ils appellent le syndicat. A bout. Dans un premier temps, il y a une dizaine de jours, les premiers griefs dénoncés concernaient l'irrespect des normes édictées par l'Office fédéral de la santé publique: manque de distance sociale dans les vestiaires et à la cafétéria, carence de vêtements de protection et d'informations sur les risques encourus en recevant des ballots de linge des hôpitaux estampillés Covid-19. Depuis, à la suite des dénonciations des travailleurs et du syndicat aux différentes directions des blanchisseries implantées dans le canton de Vaud - Les Blanchisseries générales (LBG), Elis (ex-Lavotel) et Bardusch -, les situations se sont améliorées. «C'est sous la pression du syndicat que les entreprises bougent», observe Nicole Vassalli, secrétaire syndicale d'Unia Vaud. Depuis, la distance entre les travailleurs dans les cafétérias a été améliorée, et des dé-

calages dans les horaires permettent au personnel de bénéficier d'un peu plus d'espace dans les vestiaires pour se changer. Du matériel de protection supplémentaire a été mis à disposition. «Mais les salariés sont toujours très inquiets d'être infectés. Comme il n'y a pas eu d'analyse de risques, et peu de connaissances sur ce virus, la prévention devrait s'imposer», estime Nicole Vassalli, qui appelle à la mise à disposition de combinaisons jetables protégeant le corps entier et d'une formation dispensée par les autorités sanitaires compétentes.

UNE PRIME DE RISQUE

Autres revendications d'Unia: le temps pour se changer (plus long afin de respecter la distance sociale) doit être payé comme le stipule la Loi sur le travail et une prime de risque doit être versée à chaque travailleur de manière hebdomadaire. «Des travailleurs nous ont indiqué que les directions commençaient à parler de "cadeau". Alors que le salaire net ne s'élève pour certains qu'à 2700 francs par mois. De sur-

croît aux LBG, qui reçoivent une quantité plus importante de draps, linges et vêtements hospitaliers, les horaires ont été allongés. Les travailleurs ont des plannings jusqu'à 12 heures, avec une demi-heure de pause à midi, s'insurge Nicole Vassalli. Des heures sup-

plémentaires qui ne seront ni payées ni ne pourront être reprises quand les salariés le demandent, du fait d'une annualisation du temps de travail. Et, en temps normal, les employeurs placent souvent des jours de congé quand il y a moins de production en les informant seulement un ou deux jours avant.» Dans les entreprises Bardusch et Elis, par contre, du chômage partiel (RHT) a été demandé pour certains travailleurs (dès lors payés à 80%), car une partie importante de leur clientèle provient du secteur de l'hôtellerie-restauration. Le Covid-19 met ainsi en lumière les conditions de travail difficiles du per-

sonnel des blanchisseries - certains employés doivent jongler avec un second emploi - pour un métier des plus essentiels. ■

LA FIN DE BLANCHÂTEL

Dans le canton de Neuchâtel, la blanchisserie Elis de La Chaux-de-Fonds (Blanchâtel) a fermé ses portes fin février et a licencié ses employés pour fin mars. Au total, 33 personnes se retrouvent sans emploi. Un plan social est en discussion. ■



Le linge du milieu hospitalier ou des EMS arrive dans les blanchisseries avec la mention Covid-19. Des salariés ont dénoncé le manque d'informations sur les risques encourus.



THÉRIY PORCHET

Fribourg: «C'est tout de suite qu'il faut agir»

La lutte pour que les mesures sanitaires soient respectées dans l'industrie du canton porte ses fruits

Sylviane Herranz

Dans l'industrie fribourgeoise, beaucoup de salariés espéraient que le Conseil fédéral décrète, il y a une dizaine de jours, l'arrêt de toutes les activités non essentielles afin de limiter au maximum la propagation de l'épidémie. Mais il ne l'a pas fait. Depuis le début de la crise, Yvan Corminbœuf, responsable du secteur industrie, et ses collègues d'Unia sont au front. Si quelques entreprises sont au chômage partiel, dans celles où la production se poursuit le syndicaliste préfère mettre la main à la pâte plutôt qu'espérer une hypothétique visite d'un des rares inspecteurs du travail ou de celui de la Suva. «Avec ce virus, on ne peut pas attendre deux ou trois semaines jusqu'à ce qu'ils interviennent. C'est tout de suite qu'il faut agir», souligne le syndicaliste.

«Les travailleurs sont hypertendus, sous-tension. C'est un peu retombé depuis que des mesures ont été mises en place mais la peur est toujours présente. Nous avons de la chance, sur Fribourg, car nous avons en règle générale de bons contacts avec les entreprises. Nous avons écrit à toutes les grandes sociétés où il pouvait y avoir des soucis de respect de la distance sanitaire et d'application des directives. Toutes nous ont répondu, sauf une. Même dans celles où les rapports avec le syndicat n'étaient pas au beau fixe, des patrons m'appellent pour m'inviter à visiter les lieux», salue le syndicaliste. Dans les entreprises où existe une convention collective de travail, c'est aussi beaucoup plus facile, poursuit-il. Chez Wago par exemple, une task-force réunissant des membres de la commission du personnel et de la direction se réunit tous les jours pour évaluer la situation et ré-

pondre aux problèmes qui pourraient se poser. Des mesures ont aussi été prises chez Cremo ou encore chez Cailler à Broc. «Là où nous sommes présents, on peut faire un bon boulot. Nos représentants dans les entreprises font énormément de choses. Par contre, on n'est pas à l'abri dans les petites boîtes. Mais la porte du syndicat est ouverte à tout le monde, les gens savent où nous trouver», lance-t-il, en guise d'appel aux salariés qui auraient des interrogations. Dans cette période troublée, Yvan Corminbœuf n'a de cesse de répéter son credo: «Il faut tous tirer à la même corde, et garder force et courage». Celui pour qui un sourire est la plus belle des récompenses ajoute, philosophe: «J'espère qu'au bout de tout ça, les gens arriveront à vivre plus simplement et dans le respect et le partage.» ■

Les chauffeurs de taxi ont besoin de soutien

Unia lance l'alerte, le nombre de courses aurait diminué d'au moins 90%

Jérôme Béguin

Les chauffeurs de taxi vivent une situation extrêmement difficile. Depuis la mi-mars et les mesures de lutte prises par les autorités contre le Covid-19, les courses se sont effondrées. Unia, qui lance l'alerte, évoque le chiffre d'une diminution d'au moins 90%. Les quelque 10 000 conducteurs de taxi suisses, pour la plupart indépendants, se retrouvent privés de revenu et même dans l'impossibilité de couvrir leurs charges. Parce que leur activité n'a pas été suspendue, ils n'ont pas le droit aux allocations pour perte de gain. L'Union suisse des taxis, une fédération créée en 2015 par Unia et des associations de chauffeurs de six villes suisses, a saisi la semaine dernière le Conseil fédéral. Les conducteurs demandent que le gouvernement délivre une ordonnance interdisant les services de taxi, ce qui ouvrirait le droit aux allocations. D'autant plus que, comme le souligne le syndicat dans un communiqué, «il n'est pas possible de respecter les mesures de protection prescrites par l'Of-

fice fédéral de santé publique» dans les taxis. «La distance entre le chauffeur et le passager est d'environ 80 cm, il y a aussi des contacts lors du chargement et du déchargement des bagages et lors du paiement.» Selon Unia, «de nombreux cas de chauffeurs de taxi malades du coronavirus sont déjà connus». Afin d'assurer les courses absolument nécessaires, le syndicat propose que les cantons aient la possibilité de mettre en place un service de base en recrutant des conducteurs volontaires «avec des salaires suffisants pour vivre» et d'équiper leurs véhicules de façon optimale. Les milliers de chauffeurs VTC employés par des plateformes comme Uber sont aussi dans une situation critique. Ils ne sont pas assurés contre la perte de gain et ne peuvent bénéficier du chômage partiel. Unia souhaite que ces travailleurs puissent avoir accès à des prestations de soutien et réclame que ces sociétés technologiques, «qui opèrent de façon illégale», soient contraintes d'assumer leurs obligations d'employeur. ■

SONDAGE DANS L'INDUSTRIE

Le syndicat Unia Vaud estime indispensable que toutes les entreprises non essentielles ferment, sans perte des salaires, afin de protéger la santé des travailleurs et celle de leurs proches et de lutter contre la pandémie Covid-19. Après l'action du syndicat et de ses membres, de nombreuses entreprises ont fermé, notamment toutes celles de l'horlogerie conventionnée, tandis que d'autres ont amélioré leurs mesures de protection, souvent à la suite des dénonciations d'Unia auprès du Service de l'emploi et des pressions du syndicat sur les directions. Pour avoir davantage d'informations du terrain dans l'industrie vaudoise, le syndicat lance un sondage à l'intention des travailleuses et des travailleurs des branches de l'alimentaire, des blanchisseries, de la chimie-pharma, de l'horlogerie, de la métallurgie et de l'industrie manufacturière. ■

Sondage accessible sur: <https://bit.ly/33S70p6>

MAISON, BOULOT, DODO

Depuis la mi-mars, des centaines de milliers de salariés travaillent à leur domicile. Quelles sont les règles qui s'appliquent au télétravail ?

Jérôme Béguin

Nous sommes des centaines de milliers à travailler désormais à la maison. Si cela nous impose de faire preuve d'engagement, de créativité et de flexibilité, notre patron et nos chefs ne peuvent toutefois nous imposer n'importe quoi, les employeurs restant soumis à la Loi sur le travail et au Code des obligations. Cela signifie en premier lieu que toutes les dispositions concernant les horaires de travail et de repos doivent être respectées. «En travaillant à la maison, la tentation est grande de flexibiliser ses horaires. C'est un piège. Une travailleuse ou un travailleur n'est pas à la disposition de son supérieur en permanence», met en garde Jean Tschopp, juriste d'Unia Vaud, dans une tribune publiée par *24 heures* (et consultable dans une version augmentée sur le blog jeantschopp.ch). Il est donc préférable que les heures de travail, de repos et de loisirs soient clairement séparées en demandant au besoin à l'employeur de fixer des horaires de travail précis, si possible par écrit, comprenant des périodes de pause, les moments de disponibilité et ceux où les appareils électroniques sont censés être éteints. «L'employé doit invoquer son droit à la déconnexion pour protéger sa vie privée», conseille Jean Tschopp. Le travail de nuit, qui légalement commence à 23h et se termine à 6h, est interdit sans autorisation. En cas

de besoin urgent dûment établi, l'employeur peut cependant faire trimer ses collaborateurs jusqu'à minuit et dès 5h, mais il est alors redevable des suppléments et des compensations prévus par la Loi sur le travail.

LES FRAIS À LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR

Le deuxième point important se rapporte aux outils de travail. «Le principe général est que tous les frais ou les dépenses engagés dans le télétravail doivent être pris en charge par l'employeur. L'employeur doit également vous fournir l'équipement et le matériel dont vous avez besoin pour votre travail», peut-on lire dans un petit guide publié sur le site de l'Union syndicale suisse (uss.ch). Si l'on est obligé d'acheter une chaise de bureau, un ordinateur ou de souscrire à un abonnement internet, on peut ainsi remettre les factures au service comptabilité de son entreprise.

L'ergonomie de la place de travail ne doit pas être sous-estimée si l'on veut éviter fatigues, douleurs dorsales et accidents. Les accidents sont considérés comme accidents professionnels s'ils se produisent durant les heures de télétravail. Soulignons enfin, même si cela peut apparaître une évidence, qu'en cas de maladie, on a le droit au repos.

PAS DE GARDE D'ENFANT AU TÉLÉTRAVAIL

Un dernier point, mais qui ne concerne que les parents, est la garde des enfants en raison de la fermeture des écoles et

des crèches. «Un travailleur qui garde ses enfants ne peut en principe pas être astreint au télétravail ou alors seulement pendant la sieste du petit dernier», note Jean Christophe Schwaab, spécialiste du droit du travail, sur son blog (schwaab.ch) qui fourmille de cas concrets. «Garder des enfants, surtout de moins de 12 ans, exige une disponibilité quasi permanente, surtout dans un contexte d'école à la maison. Et si un enfant de plus de 12 ans a besoin d'un encadrement étroit, par exemple parce qu'il a des difficultés scolaires, le travailleur qui s'en occupe ne peut pas être astreint au télétravail en même temps», assure ce docteur en droit.

Tout parent devant garder seul un enfant de moins de 12 ans se trouve ainsi en incapacité de travail et a le droit de toucher l'assurance perte de gain accordée par le Conseil fédéral et annoncée le 20 mars. Cette allocation pour les parents couvre 80% de la perte de salaire, mais au maximum 196 francs par jour (soit 5880 francs pour un mois de 30 jours). Elle sera versée jusqu'à ce que les mesures de lutte contre le virus décidées par les autorités soient levées et tant qu'une solution de garde n'est pas trouvée. Les grands-parents s'ils ont l'âge de la retraite se situent dans la catégorie des personnes vulnérables et ne peuvent être pris en considéra-

tion. Lorsqu'il y a deux parents, l'employeur peut demander une alternance de la garde et une disponibilité à temps partiel. Dans ce cas, il doit adapter les objectifs et les horaires de travail. Les parents peuvent là aussi obtenir l'allocation perte de gain. ■

Plus d'informations sur vos droits en cette période de crise: jeantschopp.ch, schwaab.ch, unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/coronavirus, uss.ch/corona-virus/detail/teletravail-petit-guide-et-regles-en-vigueur



Garder des enfants de moins de 12 ans dans un contexte d'école à la maison exige une disponibilité quasi permanente. Dans cette situation, et sans autre possibilité de garde, par exemple une garde alternée avec l'autre parent, un travailleur ne peut en principe pas être astreint au télétravail.

Mettre ou ne pas mettre le masque, telle est la question

Selon Jean Christophe Schwaab, un employeur ne peut interdire le port du masque... ni même l'imposer

Jérôme Béguin

Un employeur peut-il empêcher ses collaborateurs d'utiliser des équipements de protection tels que masques ou gants? Le problème a été soulevé chez Migros Genève, qui interdisait aux vendeurs et aux vendeuses de porter un masque jusqu'à ce que, sous la pression du personnel soutenu par Unia, la mesure ne soit levée*. «Selon moi, un employeur ne peut pas interdire à son personnel de porter gants et masques, même en invoquant, comme l'a fait Migros récemment, une supposée inefficacité ou le besoin de les réserver au personnel soignant», estime Jean Christophe Schwaab. Cet ancien conseiller national vaudois est

l'un des coauteurs du *Commentaire du contrat de travail*, une bible en matière de droit social. «Je ne me prononce pas sur l'utilité ou non de ce matériel, mais je pense que l'employeur ne peut pas se substituer aux autorités en charge de la santé publique et aux organismes scientifiques. Si un travailleur estime qu'il a de bonnes raisons de mettre un masque ou d'enfiler des gants, je ne vois pas comment un employeur pourrait dans la situation que nous connaissons le lui interdire. Une telle décision est prise au détriment du sentiment de protection du salarié et constitue de fait une atteinte à la personnalité.» A contrario, un employeur peut-il obliger le personnel à s'équiper? Selon des témoignages recueillis dans des mé-

dias ou exprimés sur les réseaux sociaux, un certain nombre de salariés n'apprécient pas, voire souffrent de travailler avec un masque. Il gêne, rend la communication avec les clients et les collègues difficile, provoque une sensation d'étouffement et augmente le stress. «Je ne vois pas non plus comment un employeur pourrait forcer ses collaborateurs à porter des équipements de protection dont l'efficacité n'est pas avérée ou est douteuse et qui entraînent un désagrément important pour les travailleurs concernés. Si un employé ressent une augmentation de stress en portant un masque et risque des ennuis de santé, il doit pouvoir refuser. En revanche, l'employeur doit imposer le port d'équipements de

protection dont l'efficacité est avérée ou qui sont recommandés ou imposés par les services de santé publique», répond Jean Christophe Schwaab. Le docteur en droit regrette que les autorités ne jouent pas leur rôle en ce sens: «C'est à elles de dire clairement ce qu'il faut faire ou ne pas faire, les employeurs comme les employés n'étant pas des infectiologues. En attendant et dans le doute, je pense qu'il faut laisser le choix aux employés.»

PORTER SON MASQUE CORRECTEMENT

Le Conseil fédéral a nommé la semaine dernière une *task force* scientifique, qui se prononcera sans doute sur le port du masque. Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent en Europe pour

que nous suivions les pays asiatiques où le masque est généralisé. Toutefois, comme le met en garde l'Office fédéral de la santé publique, le masque peut induire un dangereux sentiment de sécurité. En le portant, il reste nécessaire de garder, dans la mesure du possible, ses distances avec les autres. Il est surtout indispensable de le poser, l'utiliser et s'en débarrasser correctement, il s'agit tout de même de matériel médical, qui requiert un certain savoir-faire. On trouve sur le web des tutoriels qui montrent les gestes justes et ceux à bannir. ■

*Voir L'ES du 1^{er} avril.

SECRETARIATS

BIENNE-SEELAND/SOLEURE

Secrétariat de Bienne
Rue de Morat 33, 2502 Bienne
Tél. 032 329 33 33
Secrétariat de Granges-Longeau
Rue Centrale 3, 2540 Granges
Tél. 032 653 01 11

FRIBOURG

Secrétariat de Fribourg
Route des Arsenaux 15, 1700 Fribourg
Tél. 026 347 31 31
Secrétariat de Bulle
Rue de Vuippens 29, 1630 Bulle
Tél. 026 912 77 14

GENÈVE

Secrétariat
Chemin Surinam 5, 1203 Genève
Tél. 0848 949 120

NEUCHÂTEL

Secrétariat de Neuchâtel
Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel

Secrétariat de La Chaux-de-Fonds
Avenue Léopold-Robert 67,
2300 La Chaux-de-Fonds

Secrétariat du Locle
Crêt-Vaillant 19-21, 2400 Le Locle

Secrétariat de Fleurier
Place de la Gare 3, 2114 Fleurier

Pour les secrétariats de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, du Locle et Fleurier:
Tél. 0848 203 090
Depuis la France:
Tél. +41 848 203 090

TRANSJURANE

Secrétariat de Delémont
Rue des Moulins 19, 2800 Delémont
Secrétariat de Porrentruy
Rue des Baïches 18,
2900 Porrentruy

Secrétariat de Moutier
Rue Centrale 11, 2740 Moutier

Secrétariat de Tavannes
Rue du Quai 20, 2710 Tavannes

Secrétariat de Saint-Imier
Rue Francillon 10, 2610 St-Imier

Pour les secrétariats de Delémont, Porrentruy, Moutier, Tavannes et

Saint-Imier:

Tél. 0848 421 600
Depuis la France:
Tél. +41 848 421 600

VALAIS

Secrétariat de Sion
Rue de la Dent Blanche 9, 1950 Sion

Secrétariat de Sierre
Rue du Temple 3, 3960 Sierre

Secrétariat de Monthey
Avenue de la Gare 15, 1870 Monthey

Secrétariat de Martigny
Avenue de la Gare 56, 1920 Martigny

Pour les secrétariats de Sion, Sierre, Monthey et Martigny:

Tél. 027 602 60 00
Depuis la France:
Tél. +41 27 602 60 00

VAUD

Secrétariat de Lausanne
Place de la Riponne 4, 1002 Lausanne

Secrétariat de Vevey
Avenue Paul-Cérésole 22, 1800 Vevey

Secrétariat d'Aigle
Chemin de la Zima 2, 1860 Aigle

Secrétariat de Nyon

Rue de la Morâche 3, 1260 Nyon

Secrétariat d'Yverdon
Rue Haldimand 23,

1400 Yverdon-les-Bains

Secrétariat du Sentier
Grand-Rue 44, 1347 Le Sentier

Pour les secrétariats de Lausanne, Vevey, Aigle, Nyon, Yverdon et Le Sentier:

Tél. 0848 606 606
Depuis la France:
Tél. +41 848 606 606

EN RAISON DE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS, LES ACTIVITES DE VOTRE SYNDICAT SONT FORTEMENT PERTURBEES.

POUR TOUTES QUESTIONS, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT PAR TELEPHONE AVEC VOTRE SECRETARIAT.

RECTIFICATIF CHÔMAGE: INDEMNITÉS JOURNALIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Une imprécision s'est glissée dans notre article «Petit coup de pouce en faveur des chômeurs en fin de droits» paru le 1^{er} avril en page 5. En effet, selon l'ordonnance du Conseil fédéral du 25 mars dernier, seules les personnes assurées ayant eu droit le 1^{er} mars 2020, ou dans le courant du mois de mars, à des indemnités journalières de l'assurance chômage pourront bénéficier de 120 indemnités supplémentaires au maximum, et ce durant toute la durée de validité de l'ordonnance. Si celle-ci est en vigueur 200 jours, les indemnités supplémentaires s'arrêtent après 120 jours. Et si elle ne dure que 100 jours, ces indemnités prennent fin après 100 jours. L'ordonnance a eu pour effet la suspension, à partir du 1^{er} mars, du versement des indemnités journalières «normales». Ces dernières reprendront après l'abrogation de l'ordonnance d'urgence. Les assurés n'ont aucune démarche à effectuer. ■ L'ES

L'ÉTAT DOIT SOUTENIR LES «OUBLIÉS» DE LA GESTION DE LA CRISE

Face à l'épidémie de Covid-19, de nombreuses entreprises se sont empressées de renvoyer leurs travailleurs intérimaires. D'autres se retrouvent exclus du chômage partiel. Témoignages genevois

Textes Manon Todesco

«**C**ela fait toute une vie que je travaille sur les chantiers à me ruiner la santé. Mais aujourd'hui, les patrons n'ont plus aucun respect. Depuis deux ans et demi, je ne trouve plus que des missions temporaires parce qu'on me dit que je suis trop vieux et que je coûte trop cher. Le 16 mars, Implenla a licencié tous les temporaires. Nous étions trois sur cinq ouvriers en tout. Ils ont renvoyé tout le monde à la maison. Mes collègues fixes touchent les RHT, et moi je dois aller au chômage.» Le témoignage d'Antonio*, temporaire sur un chantier à Genève, est révélateur de la situation que vivent actuellement les intérimaires en pleine crise du coronavirus. Travailleurs déjà vulnérables et précaires avant cette pandémie mondiale, ils sont aujourd'hui les premiers à être éjectés des entreprises au vu de la baisse de l'activité.

CASE CHÔMAGE

Dès les premiers signaux, de nombreux employeurs ont mis fin à des missions temporaires, rapporte Unia dans un communiqué de presse du 31 mars. «Que ce soit dans l'industrie ou dans l'hôtellerie, par crainte d'un ralentissement économique, ou dans le bâtiment ou la restauration, en réaction aux décisions des autorités d'arrêter temporairement ces branches ou encore à l'aéroport, où la baisse des activités s'est rapidement faite ressentir: des centaines d'intérimaires ont ainsi perdu leur travail durant les premiers jours de la pandémie.»

Samir*, qui occupait une activité temporaire à l'hôtel Mandarin Oriental dans le nettoyage, est dans ce cas: «A la suite de l'annulation du Salon de l'auto, mon employeur m'a annoncé la fin de ma mission temporaire. J'ai d'abord cru que j'avais le droit au chômage technique, comme tous les autres employés de l'hôtel. Mais mon syndicat m'a informé que ce n'était pas le cas. Maintenant, je n'ai plus qu'à m'inscrire au chômage.» Pareil dans l'horlogerie. Raphaël* raconte que, dans un premier temps, la grande manufacture genevoise pour laquelle il travaillait souhai-



Sur les chantiers, de plus en plus de travailleurs âgés se retrouvent intérimaires, les patrons estimant qu'ils coûtent trop cher. Ils sont les premières victimes de la baisse des activités.



Hôtellerie-restauration, aéroport, chantiers, industrie: de très nombreuses entreprises ont congédié leurs employés temporaires ou payés à l'heure. Une situation dramatique pour nombre d'entre eux.

tait maintenir les contrats de mission, mais qu'il fallait trouver une solution avec l'entreprise temporaire, qui n'a pas tergiversé: les contrats temporaires ont été résiliés avec effet immédiat (lire ci-dessous).

INTÉRIMAIRES INDEMNISÉS

Le 21 mars dernier, le Conseil fédéral a modifié par voie d'ordonnance le régime de la réduction des horaires de travail (RHT) en permettant désormais l'indemnisation des intérimaires. Comme tout autre employé, plus besoin de les licencier, il suffit de les annoncer au chômage partiel. Or, cette modification comporte deux problèmes majeurs d'après le syndicat. Premièrement, elle ne s'applique pas rétroactivement aux personnes licenciées avant cette date. «Ces "oubliés" de la gestion de la crise n'ont d'autre choix que de s'inscrire au chômage, où ils se retrouveront, comme d'autres employés à statut précaire, soit avec un faible revenu de remplacement, soit - s'ils n'ont pas pu cotiser suffisamment - sans rien du tout», regrette Alessandro Pelizzari, secrétaire régional d'Unia Genève.

Ensuite, Unia constate que, même avec les nouvelles mesures, un bon nombre d'intérimaires reste sur le carreau. «En effet, pour bénéficier des RHT, la "perte de travail" du salarié doit pouvoir être estimée, explique le responsable syndical. Ce n'est pas le cas des intérimaires qui ont des grandes variations horaires de mois en mois, car le salaire moyen est considéré comme difficile à déterminer. Et le chômage partiel ne s'applique que pendant la durée prévue de la mission, les RHT restent donc exclus pour les personnes avec des très courtes missions.» Une double peine

pour Kevin*, qui travaillait comme agent de terminal à l'aéroport à côté de ses études. Il fait partie des rares cas où l'agence temporaire a décidé d'annuler le licenciement des employés en CDD après avoir pris connaissance des modifications légales. «Avec nos collègues, nous nous sommes battus pour ne pas perdre notre droit à garder notre contrat de travail. Mais il n'est pas encore sûr que les RHT nous indemniseront», explique-t-il en précisant qu'à l'aéroport, le nombre de salariés dans sa situation est important.

POUR UN FONDS DE SOUTIEN

Face à cette situation, Unia Genève exige des entreprises qui ont fait massivement recours au travail temporaire ces dernières années qu'elles assument solidairement leur responsabilité et prennent en charge le versement des salaires durant la durée de la crise. C'est aussi une des revendications de Kevin* et de ses collègues, payés à l'heure: «L'entreprise a supprimé de nombreux shifts (turnus, *ndlr*) pour le mois de mars et d'avril. Nous réclamons à Genève Aéroport une intervention afin de minimiser la perte de nos salaires et alléger notre situation précaire.» En parallèle, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) a transmis au Conseil d'Etat la demande de prévoir un fonds de soutien pour ces catégories précaires de travailleurs. Pour Unia Genève, qui appuie par ailleurs les efforts du Canton de secourir les indépendants, ces personnes méritent tout autant d'être aidées par l'Etat. ■

*Prénoms d'emprunt.

BRÈVES

CRISE LA GRÈVE DU CLIMAT SE MOBILISE

A mi-mars, la Grève du climat appelait les salariées et les salariés dans les secteurs non essentiels à protéger leur santé. Vendredi dernier, le collectif soulignait les disparités sociales liées à la crise. «Comme d'habitude, ce sont celles et ceux qui sont déjà défavorisés qui subissent de plein fouet les conséquences de la crise.» Soit les travailleurs précaires, les étudiants avec un emploi ou dont la situation familiale est difficile, les réfugiés, les sans domicile fixe, les paysans... «La réponse à la crise se doit d'être placée sous le principe fondamental de justice. Justice climatique, justice sociale, même combat.» La veille, la Grève du climat Fribourg a interpellé le gouvernement de son canton pour la mise en œuvre de mesures concrètes*. Elle indique: «Les autorités politiques ont désormais montré qu'il était possible de prendre des mesures fortes en situation de crise. Nous attendons un même engagement de toute la classe politique pour faire face à la crise climatique dont les conséquences sont et seront tout aussi terribles si ce n'est bien plus graves que celles de l'épidémie actuelle.» Mathilde Marendaz, de la Grève du climat Vaud, ne désespère pas: «J'espère que cette situation fera prendre conscience que la mobilisation écologique et sociale est essentielle pour changer ce système et sauver le monde.» ■ AA

*<https://fribourg.climatestrike.ch/revendications>

SUISSE DEUX PÉTITIONS POUR UN REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Face à la situation extraordinaire générée par le Covid-19, deux pétitions ont été lancées pour demander un revenu de base inconditionnel (RBI) pour toutes et tous. L'une, partie de la Suisse allemande, demande un RBI de 6 mois qui ne soit pas pris en charge par l'indemnité de chômage partiel ou d'autres aides (déjà plus de 73 000 signatures). L'autre propose, en guise de plan de relance, un revenu mensuel couvrant les besoins élémentaires de chaque personne majeure. ■ AA

change.org/p/bundesrat-bedingungslos-grundeinkommen-für-die-schweiz-für-die-nächsten-6-monate-revenu-de-base-inconditionnel-pour-la-suisse-au-cours-des-6-prochains-mois

change.org/p/conseil-fédéral-suisse-pour-un-revenu-garanti-à-toute-la-population

COMMUNIQUÉ

ÉTAT DE FRIBOURG QUINZE MILLIONS DE FRANCS EXIGÉS POUR L'HÔPITAL CANTONAL

Pour la... 17^e année depuis 2002 (seule l'année 2013 a été, très légèrement [900 000 francs], déficitaire), l'Etat de Fribourg affiche un excédent comptable («bénéfice»). Cet excédent est, comme souvent, important: avant les opérations destinées à le diminuer artificiellement (en jargon: «opérations de clôture»), il était de 82,1 millions de francs. A l'échelle de l'Etat de Fribourg, c'est considérable.

Pour le Syndicat des services publics (SSP), cet excédent comptable doit servir prioritairement à l'Hôpital cantonal fribourgeois (HFR), qui fait les frais de la politique d'austérité aberrante menée ces dernières années, dont on voit à présent toutes les limites, ainsi qu'à l'augmentation de la participation de l'Etat de Fribourg pour la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF).

Depuis l'arrivée de Covid-19, le personnel de l'HFR est soumis à des contraintes extraordinaires: forte hausse du temps de travail et de la dangerosité (Covid-19). Les politiques d'austérité menées au cours des dernières années ont conduit à un manque drastique de personnel, dans tous les secteurs: soins, intendance, logistique, administration.

Le SSP demande qu'un montant extraordinaire de 15 millions de francs soit immédiatement mis à la disposition du personnel de l'HFR. Une partie de cette somme (5 millions de francs) doit servir à une augmentation de salaire destinée à compenser l'effort extraordinaire demandé au personnel hospitalier; le solde (10 millions de francs) doit permettre d'engager tout de suite 100 équivalents plein temps, pour accroître des effectifs largement insuffisants dans tous les secteurs.

Le SSP revendique également qu'une partie de ce bénéfice serve à augmenter la participation de l'Etat-employeur à la révision de la CPPEF. La révision proposée par le Conseil d'Etat prévoit une participation nettement inférieure (380 millions de francs) à celle de cantons voisins comme le Valais (1,6 milliard de francs) ou Genève (1,5 milliard de francs environ). Conséquence: des pertes de rentes massives, se situant entre 15% et 18% à l'âge terme de 64 ans, nettement plus en-dessous (jusqu'à -40%, selon nos estimations).

L'étude indépendante mandatée par le SSP (Prevanto SA) montre que, pour que la révision soit «solide, la participation de l'Etat-employeur doit se monter à 900 millions de francs au minimum». ■ SSP Fribourg, le 30 mars 2020

Face au coronavirus, tous les temporaires ne sont pas égaux

RAPHAËL, TEMPORAIRE DANS L'HORLOGERIE «Le 16 mars, nos responsables nous ont expliqué que l'entreprise allait certainement fermer ses portes avant la fin de la semaine et que les employés fixes seraient mis en arrêt de travail payé par l'employeur. Par contre, pour les temporaires, dans un souci de ne pas perdre cette force de travail, ils nous ont promis que les contrats n'allaient pas être interrompus. Mais ils ne voulaient pas nous payer, et ils nous ont demandé de nous renseigner et de trouver une solution avec notre agence temporaire. Le lendemain, la décision est tombée: tout le monde rentre chez soi et les contrats temporaires sont résiliés avec effet immédiat.»

LIONEL, TEMPORAIRE SUR UN CHANTIER «J'ai été placé par BM emploi sur un chantier de Losinger à la rue Kammacher. On était trois temporaires sur le chantier. Le 16 mars, c'est le chef de chantier qui nous a dit de tous rentrer chez nous. On voyait bien que les mesures sanitaires n'étaient pas prises. Il nous a juste dit: "On se retrouve la semaine prochaine." On m'a d'abord annoncé que le chantier était fermé pour l'instant et qu'on allait tous être mis en RHT, puis qu'on reprendrait tous à la réouverture. Le 23 j'ai donc pris contact avec ma boîte temporaire pour savoir comment ça allait se passer et demandé des suites quant à la demande de chômage partiel. C'est là qu'ils m'ont annoncé que j'avais été licencié le 16 alors que, le matin même, on m'avait dit que j'avais été mis au chômage

partiel. L'entreprise temporaire m'a donc licencié en quelque sorte rétroactivement le 23 mars par e-mail en indiquant que j'aurais soi-disant été licencié le 16. Je m'y suis opposé. Ils se permettent vraiment n'importe quoi avec les temporaires.»

KEVIN, TEMPORAIRE À L'AÉROPORT «Ces dernières semaines, nous avons été particulièrement exposés à une contamination du coronavirus. Les affirmations du 23 mars du directeur général de Genève Aéroport (GA), André Schneider, selon lesquelles des mesures de protection sanitaire et de sécurité pour les employés ont été mises en place le 20 janvier, se heurtent à la réalité observée sur le terrain. Le week-end du 14 et 15 mars, la présence des passagers dans l'aérogare dépassait largement les recommandations de l'ordonnance du Conseil fédéral du 13 mars. Les jours suivants, certains développaient déjà des symptômes liés au Covid-19 et devaient rester chez eux. L'application des mesures de l'ordonnance ne fut possible qu'à partir du 17 mars (et non pas depuis janvier) grâce à la réduction importante des vols commerciaux et donc des passagers, mais aussi au filtrage à l'entrée de l'aéroport. C'est également à cette même date que GA s'est finalement résigné à distribuer des gants et des masques aux employés, mais cela seulement parce que des agents en ont fait la demande. Aujourd'hui, nous exigeons la garantie de nos emplois et nos salaires par l'indemnisation RHT et la création d'un fonds spécial pour combler le manque à gagner.» ■



Quand «tout» s'arrête, qu'est-ce qui (re)commence?

Lausanne, début du printemps, un climat de coronavirus se propage dans l'air

David Prêtre/Albedo

